

## SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

Un cours au programme de MBA des HEC

### Le MBA, nouveau diplôme-fétiche

Même si, auprès des employeurs, son auréole commence à pâlir, le MBA reste encore en 1992 le diplôme-fétiche sur lequel continuent de se ruer des milliers d'étudiants provenant de toutes les disciplines. Un reportage d'Isabelle Paré.

Page B-1

# Bush réduit les impôts et les budgets militaires

WASHINGTON (AFP) — Le président George Bush, promettant que la récession économique ne durera pas, a proposé hier de réduire les dépenses militaires de 50 milliards de dollars, de faire profiter de réductions d'impôts des millions d'Américains et de poursuivre le désarmement nucléaire.

Le président américain, a fait un nouveau pas dans le désarmement nucléaire hier, proposant à l'EXURSS d'éliminer ses missiles nucléaires à têtes multiples basés au sol et offrant pour la première fois de réduire les armes nucléaires américaines embarquées sur sous-marins.

Mais M. Bush a souligné que les Américains pouvaient désormais se tourner plus qu'avant vers leurs problèmes intérieurs. En difficulté à neuf mois des présidentielles en raison d'une économie en récession, il a fait du domaine économique et social son champ de bataille.

« Nous ne l'admettrons pas », a-t-il déclaré en référence à la récession, la même formule qu'il avait employée à propos de l'invasion irakienne du Koweït. Il a promis de faire preuve du même courage que lors de la crise du Golfe.

M. Bush a donné au Congrès à majorité démocrate jusqu'au 20 mars pour adopter un plan prévoyant no-

tamment une baisse de l'impôt sur les plus values de 28 à 15,4 %, un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 5000 dollars pour l'achat d'un premier logement et un autre pouvant aller jusqu'à 3500 dollars pour les cotisations à des assurances maladie.

Il a également annoncé des mesures fédérales immédiates comme une réduction des retenues fiscales immédiates sur les salaires et un moratoire de 90 jours sur toute nouvelle réglementation de l'administration pouvant gêner la reprise.

Dans un discours sur l'état de l'Union prononcé au Congrès, M. Bush a annoncé qu'il entendait réduire les dépenses militaires des

États-Unis de 50 milliards de \$ supplémentaires d'ici à 1997, et a proposé au Congrès une série de mesures essentiellement fiscales visant à relancer l'économie américaine en récession à neuf mois des présidentielles.

Déclarant que « l'Amérique a gagné la guerre froide et que le communisme est mort », M. Bush a aussi annoncé des mesures de désarmement unilatérales, comme l'arrêt à 20 unités de la construction du bombardier stratégique furtif B-2 et l'arrêt de la production du missile intercontinental Midgetman.

Le président américain a indiqué

Voir page A-4: Bush



PHOTO AP

### Des Palestiniens manifestent à Moscou

Plusieurs manifestants, tenant un drapeau de la Palestine, se sont rassemblés hier devant l'édifice des syndicats à Moscou où se tiennent les négociations de paix sur le Moyen-Orient. La délégation palestinienne a refusé d'assister à la conférence. Page A-7

# Hydro dit non aux papetières

## Peut-être oui à des tarifs réduits

Louis-Gilles Francoeur

HYDRO-QUÉBEC refuse de rouvrir le dossier de la cogénération d'électricité pour en faire une bouée de sauvetage à l'intention des papetières québécoises en péril. Mais la société d'État entrouvre délicatement la porte à une révision tarifaire de faible importance si ses services parviennent à identifier une quelconque « marge de manœuvre » de ce côté.

C'est ce qu'a déclaré hier le vice-président d'Hydro aux marchés externes, M. Pierre Bolduc, dans une entrevue accordée au DEVOIR en réaction à ce qu'il a appelé la « campagne » des papetières pour obtenir un rétablissement de « l'avantage économique » que constituait — elles en parlent au passé ! — l'électricité au Québec, un avantage qui serait maintenant le lot des concurrents américains, qui auraient la possibilité de vendre chez eux aux réseaux publics toute l'électricité qu'ils peuvent produire.

Là-dessus, M. Bolduc donne feu vert aux papetières québécoises :

« Personne, dit-il, n'est empêché au Québec de produire de l'électricité pour lui-même » et toutes les papetières qui le veulent peuvent s'engager dans ce domaine si le réseau public leur coûte trop cher. Ce qu'elles veulent en réalité, ce n'est pas la liberté de produire, qu'elles ont déjà. Mais, précise M. Bolduc, elles veulent qu'Hydro-Québec s'engage à acheter l'électricité de leurs turbines aux prix des « projets évités » (4,5 cents pour Grande-Baleine, par exemple) pendant qu'elles pourraient en obtenir du réseau public pour leurs propres besoins à son prix moyen, soit entre 3 et 3,5 cents du kilowatt. Ce prix est évidemment plus bas car les centrales comme Beauharnois, Manic, etc., produisent à des prix défiant toute concurrence.

Il est clair, explique M. Bolduc, que les entreprises américaines qui vendent à leurs réseaux publics à des « valeurs évitées » d'environ 8,5, pendant qu'elles achètent leur électricité aux alentours de 5 cents, font un profit impensable au Québec en raison du faible coût de l'électricité.

Hydro-Québec, ajoute le vice-président

Voir page A-4: Hydro

# La Cour donne raison au médecin «holistique»

Paul Cauchon

UN MÉDECIN montréalais vient de remporter une importante victoire contre la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), qui le poursuivait pour avoir facturé des traitements relevant de la médecine douce.

Le juge Jean Sirois de la Cour du Québec à Montréal a en effet rejeté les accusations qui avaient été portées envers le Dr François Guy Doré, directeur du Centre d'Intégration Somatosopique à Montréal.

Le centre du Dr Doré est une clinique multidisciplinaire de neuf intervenants qui travaillent en santé «holistique», offrant des services en ostéopathie, homéopathie, acupuncture, massothérapie, chiropractie, naturopathie, psychothérapie, etc.

La RAMQ avait porté contre le Dr Doré huit chefs d'accusation en vertu du 7e alinéa de l'article 22 de la Loi sur l'assurance-maladie, qui interdit de recevoir un paiement pour «un service, une fourniture ou des frais accessoires» à ce qui est déjà couvert par les ententes entre médecins et administration gouvernementale. La poursuite visait particu-

lièrement les soins homéopathiques pratiqués par ce médecin.

Selon les témoignages recueillis en cour, lors d'une première visite les patientes rencontraient le médecin et l'équipe de la clinique pendant plus de deux heures au total, afin de tracer un bilan clinique complet, le tout au coût de 100 \$.

Par la suite, à chaque visite d'une durée de 30 à 60 minutes, la patiente présentait sa carte d'assurance-maladie et déboursait en moyenne 50 \$.

Lorsqu'elle recevait des soins spécialisés (l'acupuncture par exemple) elle déboursait les frais du spécialiste concerné.

La défense a fait valoir que l'approche du Dr Doré est globale et vise tous les aspects de l'individu, en utilisant toutes les médecines parallèles mentionnées. Le médecin a soutenu que l'argent reçu servait à couvrir non des frais d'administration mais un ensemble de services thérapeutiques coordonnés par le médecin lui-même, qui a obtenu une formation poussée dans chacune des disciplines. Les frais en médecine holistique du Dr Doré couvrent plusieurs aspects : travail d'évaluation, de supervision et de suivi des trai-

Voir page A-4: La Cour

# Ottawa annonce une aide de 140 millions aux éditeurs

Jean Chartier

FACE À UNE chute catastrophique des ventes de livres qu'on estime entre 25 et 40 %, le ministre des Communications du Canada, M. Perrin Beatty, annonce une aide accrue aux 355 éditeurs canadiens, sous la forme d'un programme de cinq ans qui portera de 38 à 140 millions \$ le soutien aux éditeurs.

Le ministre annonce par la même occasion une nouvelle définition de ce qu'est l'éditeur canadien. La Loi

sur Investissement Canada sera en effet révisée, sous le parrainage du ministre Michael Wilson, de manière à porter de 51 à 75 %, l'exigence du taux de propriété pour qu'un éditeur canadien soit reconnu. Les éditeurs sollicitaient une propriété à 100 % canadienne avant la reconnaissance d'Ottawa accordant l'aide à l'édition. Les éditeurs ont donc obtenu gain de cause pour une moitié de leur requête.

Le directeur exécutif des Éditions Le Boréal, Pascal Assathiany, émet cette considération : « C'est en quel-

que sorte le retour de l'impôt de la TPS aux éditeurs canadiens. Comme le chiffre d'affaires des éditeurs est d'un peu plus de 500 millions \$, la TPS rapporte environ 35 millions \$; de ce montant, on rajoute 20 millions \$ à l'aide actuelle. » Pour lui, il était temps qu'une mesure incitative intervienne. Le gouvernement fédéral pose un geste concret.

Le vice-président de l'Association nationale des éditeurs de livres, M. James De Gaspé Bonar, déclare :

« La situation des maisons d'édition

Voir page A-4: Ottawa

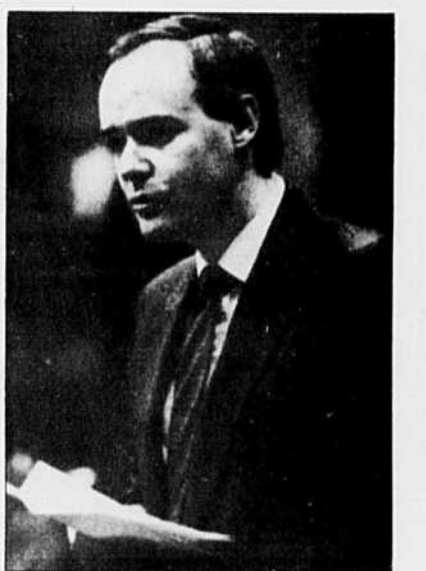


PHOTO CP

Perrin Beatty

# Blais et Bouchard réfutent les allégations du PQ sur le GATT mais se disent inquiets

Maurice Girard

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministre fédéral Pierre Blais est lui aussi inquiet des propositions du GATT, dont la mise en oeuvre pourrait perturber le secteur agricole canadien, mais il n'accepte pas, comme son collègue Benoît Bouchard, que le chef du Parti

québécois, Jacques Parizeau, insinue que Québec et Ottawa aient camouflé les impacts négatifs de ces accords pour le Québec.

Ils ont accusé M. Parizeau de vouloir se faire du capital politique sur une question internationale complexe.

À leur entrée au cabinet, hier, MM. Blais et Bouchard se sont portés à la défense de la stratégie fédérale aux

négociations, soutenant qu'Ottawa prenait la défense des intérêts du Québec et de ses sociétés d'État, dont l'avenir pourrait être remis en doute si une proposition de règlement aux négociations du GATT est mise en oeuvre.

« Nous, on manifeste certaines inquiétudes avec ça. On reconnaît que le gouvernement a le droit d'avoir des subventions au développement

régional pour supporter les entreprises. Ce que le GATT cherche à faire, c'est d'éviter des subventions qui créent des distorsions sur le marché des exportations », explique M. Blais.

Sur un plan plus personnel, il raconte venir d'une région, la circonscription de Bellechasse, où la proposition du GATT inquiète. « Moi, je viens d'une région où on n'a pas l'im-

Voir page A-4: Blais

# CAMPS D'ÉTÉ

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 7 février 1992

PARUTION  
le 15 février  
DANS  
LE DEVOIR

LE DEVOIR publiera samedi le 15 février son cahier annuel sur les camps d'été qui sera distribué à la Foire des camps d'été du Québec qui aura lieu du 19 au 22 février 1992.

Nous ferons le tour des différentes formules de camps et des nouvelles initiatives qui ont vu le jour pour l'été qui vient. Il sera également question du travail des moniteurs, des spécificités propres à certains camps et d'expériences heureuses de parents et d'enfants.

Nous publierons aussi un guide succinct des éléments à considérer au moment de choisir un camp.

GALIER  
SPÉCIAL



**Bush prêt**

Quelques heures avant de s'adresser à la nation hier, le président George Bush a tenu une réunion de son conseil des ministres. Le secrétaire au Trésor, Nicholas Brady, était à ses côtés.

# Lise Bacon ne se souvient pas du congédiement d'Antonio Flamand

**Denis Labrecque**

de la Presse Canadienne

ROUYN-NORANDA — La ministre de l'Énergie et des Ressources Lise Bacon ne se souvient pas avoir été mise au courant du congédiement d'Antonio Flamand alors qu'elle détenait le portefeuille de l'Environnement, a-t-elle déclaré hier au procès de cet ancien haut fonctionnaire du MLCP accusé d'abus de confiance.

Appelée à la barre des témoins par la défense, la ministre a affirmé ignorer que Flamand devait, le jour de son congédiement, comparaître devant la Commission Charbonneau qui enquêtait sur les produits dangereux.

Mme Bacon a aussi déclaré ne pas avoir été informée que des fonctionnaires de son ministère avaient remis à *The Gazette* un dossier sur la

base duquel le quotidien a soutenu que Flamand avait profité de son poste pour acquérir des actions d'une compagnie minière.

Le jour même de la parution de cet article, le 5 février 1990, Flamand a été suspendu et le sous-ministre à l'Environnement André Trudeau s'est adressé à son homologue de la Sécurité publique, Jacques Beaudoin, afin que la Sûreté du Québec ouvre une enquête sur les allégations du quotidien.

Témoignant également hier, le ministre des Transports et ex-titulaire de la Sécurité publique, Sam Elkas, a dit tout ignorer des échanges entre les deux sous-ministres. M. Elkas a cependant déclaré avoir reçu un appel du ministre de l'Environnement Pierre Paradis, lui demandant d'ouvrir une enquête sur Antonio Flamand.

Le procureur de la défense, Me Guy Bertrand, tente de faire la

preuve que son client a été l'objet d'un complot visant à l'empêcher, dans le cadre de son travail de fonctionnaire, d'intenter des poursuites contre la compagnie Stablex, de Blainville, qui aurait enfreint des normes portant sur ses effluents.

Le témoignage de Mme Bacon a d'ailleurs essentiellement porté sur le dossier Stablex, que le juge Denis Laverge a frappé d'une ordonnance de non-publication.

Selon Me Bertrand, le fait que le ministre de l'Environnement Paradis et son sous-ministre n'aient pas suivi la procédure normale, c'est-à-dire en s'adressant à la Sécurité publique plutôt qu'à la SQ, accreditte la thèse du complot.

Le directeur de la SQ, Robert Lavigne, témoignera aujourd'hui alors que le ministre Paradis doit se présenter jeudi à la barre des témoins.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ **Blais**

pression qu'on met en péril les autres pays avec des subventions dans Belchasse», dit-il. La difficulté de ces pourparlers, c'est de trouver une définition acceptable du terme subvention.

Dans son intervention, le ministre a passé beaucoup de temps à attaquer M. Jacques Parizeau, président du Parti québécois. « C'est une tempête dans un verre d'eau. C'est bien évident que M. Parizeau veut utiliser tous les moyens pour dire que tout ce qui est fédéral ou fédéraliste, ça ne vaut rien, que ce sera toujours meilleur d'avoir un Québec indépendant », dit le ministre fédéral de l'Agriculture.

Il rejette du revers de la main les accusations de cacochetterie et affirme que tout le monde a pris connaissance du document produit par M. Dunkel, le 20 décembre, au GATT. « Le Canada n'a pas encore accepté cette position-là. On est en train de l'examiner avec les différentes provinces. Le Canada va faire son chemin au travers de ça. Il n'y a aucune acceptation du rapport Dunkel », ajoute-t-il en insistant sur les dispositions sur le secteur pharmaceutique, qui lui apparaissent favorables au Canada.

Il faut attendre, dit-il, la mi-février alors que certains des 108 pays participant aux négociations commenceront à faire connaître leur position. Il est donc prématuré, aux yeux du ministre Blais, de tirer des conclusions hâtives. « Il n'y a rien qui ait été caché avec cela », dit-il.

Son collègue Benoît Bouchard écarte l'argument de M. Parizeau pour qui un Québec souverain serait mieux en mesure de défendre les intérêts provinciaux puisque le Québec ne ferait plus partie d'un ensemble fédératif, qui se trouve particulièrement visé par la proposition Dunkel.

« Encore là, on fait une interprétation littérale des textes. Le Canada ne peut pas, en tant que fédération, exister sans reconnaître le droit aux provinces » de faire du développement régional par le truchement de sociétés publiques.

« On soulève des bibittes partout.

## CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télex: 05 268656  
Fax: (514) 845 7874  
Tel: (514) 987-6242

**Agents de brevets d'invention et de marques de commerce**

On a défendu ces dossiers au GATT et on va continuer de les défendre », dit M. Bouchard en rappelant qu'il s'agit d'un débat international. « On va continuer de se battre », promet-il.

« Si le Canada a de la misère à faire valoir ses points, imaginez-vous ce que ce serait à six millions. Il faut arrêter de faire du romantisme. Il faut arrêter de croire que, dans le vrai monde, ça se passerait comme on aimerait que ça se passe », conclut M. Bouchard.

◆ **Hydro**

sident aux marchés externes, n'en demeure pas moins très préoccupée par les difficultés économiques des papetières, qui constituent 10% de ses ventes totales et le tiers de ses ventes au secteur industriel.

Plusieurs contraintes, explique-t-il, forcent Hydro-Québec à ne point rouvrir le dossier de la cogénération d'électricité en faisant sauter, par exemple, le plafond de 500 mégawatts (MW) assigné à cette filière énergétique. Les papetières voudraient qu'Hydro-Québec s'engage plutôt à acheter tout ce qu'elles voudraient produire, dans un effort de diversification de dernière minute de leur production.

Pour combler l'écart entre la production et la demande en électricité entre la fin du complexe La Grande et le démarrage des turbines de Grande-Baleine, Hydro-Québec prévoit avoir besoin d'environ 800 nouveaux mégawatts.

Elle a planifié obtenir 300 MW de petites centrales, d'incinérateurs comme celui de Chalais qui brûle des copeaux, ou d'autres systèmes utilisant la biomasse. Les 500 autres mégawatts proviendront du secteur industriel. C'est pourquoi elle a lancé un appel d'offres pour 800 MW en se fiant au taux d'échec habituel des projets sur le marché américain. Mais les industriels ont foncé en meute dans le dossier, proposant rien de moins que 2700 MW, dont environ 1000 provenaient des papetières.

Hydro-Québec entend s'en tenir néanmoins à 500 mégawatts, comme annoncé, confirme M. Bolduc, car la demande n'en justifie pas davantage. Et ces 500 MW devront être produits, précise-t-il, en mode de véritable « cogénération ».

Ce terme désigne un système servant à produire principalement de la chaleur, comme de la vapeur pour sécher les pâtes à papier, ou pour alimenter des fours industriels. La récupération de la chaleur généralement perdue, par des appareils capables de transformer cette énergie en électricité, est appelée « cogénération ». Une partie importante des projets soumis à Hydro-Québec n'étaient pas de la cogénération mais de véritables centrales thermiques produisant d'abord et principalement de l'électricité avec du gaz naturel, dont une partie parfois négligeable de l'énergie était utilisée à des fins de production.

M. Bolduc « refuse d'entretenir de faux espoirs » et indique clairement qu'il n'acceptera aucune centrale ou mini-centrale déguisée en système de cogénération. Il ne donne, de plus, aucun espoir aux papetières qui rêvent d'achats massifs par le réseau public de l'électricité qu'elles pourraient ainsi produire en attendant des jours meilleurs sur le marché du papier.

La majorité des mégawatts pro-

posés à Hydro-Québec dans le cadre de cet appel d'offres, indique M. Bolduc, provenaient d'autres secteurs industriels, de « clients » qu'on aurait mauvaise grâce à évincer en accordant une soudaine priorité aux papetières.

Hydro-Québec, ajoute-t-il, ne peut se lancer dans des achats massifs, voire illimités, même en véritable cogénération « car nos besoins ne le justifient pas ». Et, ajoute-t-il, si on devait parler non pas de 500 mais de 3000 MW ou plus, la gestion du réseau et sa rentabilité seraient affectées car la société d'État devrait alors parfois fermer des barrages qui ne coûtent rien pour pouvoir acheter l'électricité des industriels au coût le plus élevé qui soit.

La société d'État ne s'oppose pas à ce qu'une partie de ses gros clients trouvent cependant moyen d'économiser sur leur facture d'électricité en s'alimentant avec leurs turbines ou leurs diesel en période de pointe, alors que l'électricité est à son plus cher. C'est le cas notamment du complexe Desjardins, qui, explique-t-il, s'est équipé de diesel pour diminuer ses coûts d'opération lorsque le réseau public est au stress limite.

Par ailleurs, précise M. Bolduc, Hydro-Québec est toujours d'avis que « l'hydraulique demeure le lovin plus favorable que le thermique » au plan environnemental. La production thermique d'électricité provoque l'émission de toxiques et contribue de façon importante à l'effet de serre, un phénomène que les principaux pays énergivores vont tenter de juguler cette année.

C'est d'ailleurs parce que la véritable cogénération est moins énergivore, globalement, soutient-il, que la société d'État y a vu le moyen de combler le trou dans la production entre La Grande et Grande-Baleine.

Le vice-président aux marchés externes d'autre part qu'il y a un certain temps qu'Hydro-Québec se penche sur la possibilité d'alléger quelque peu la facture d'électricité des papetières tout en essayant de ne pas le faire « aux dépens des autres clients », dont les consommateurs ordinaires. Québec, précise-t-il sans dire d'où venait la commande, a incité la société d'État à se pencher sur cette question « il y a déjà quelque temps ».

Mais la solution n'est pas facile et la marge de manoeuvre, si elle existe, fort étroite, prévient-il. En effet, M. Bolduc balaise du revers de la main la possibilité d'offrir des « contrats à risques partagés » aux papetières sur le modèle de ce qui a été offert par contrats secrets à plusieurs raffineurs de métaux.

En plus des « problèmes d'acceptabilité » sociale, dit-il, ces contrats sont contestés en vertu des règles du traité de libre-échange. Le cas-type est celui de Norsk-Hydro, dont l'examen par Washington a été déclenché par un concurrent.

Et un gel des hausses tarifaires pour ce secteur, comme l'ont demandé certains porte-parole de cette industrie ? Les conséquences seraient trop importantes sur l'ensemble des tarifs, toutes catégories, répond M. Bolduc, qui prévoit que les consommateurs et autres industriels réclameraient la même chose.

L'hypothèse de geler toutes les grilles tarifaires d'ici la fin de la crise économique n'enchantait pas davantage le vice-président aux marchés externes : « Cela pourrait provoquer un déséquilibre des ratios financiers d'Hydro-Québec », ce qui pourrait avoir des effets sur la cote

# Les détaillants brûlent de revoir les clients se remettre à acheter

**Claude Turcotte**

LES CONSOMMATEURS ont « bien géré leur budget pendant la récession », mais le temps est venu pour eux de se remettre à avoir confiance dans l'économie et de retourner dans les magasins pour acheter, ce qui va automatiquement donner un petit coup de pouce à une reprise qui s'annonce très lente en 1992.

Telle est la conclusion, à moins que ce ne soit un souhait, qui se dégage d'une « étude » menée par Management Horizons (une division de Price Waterhouse) pour le compte du Conseil québécois du commerce de détail.

Depuis plusieurs mois, l'actualité n'en finit plus de traiter de sujets touchant au commerce de détail. Il y a eu bien sûr la récession qui a affecté les ventes, particulièrement à l'époque des Fêtes. Avant cela, il y a eu des débats interminables sur la TPS, un sujet qui a lui-même eu comme corollaire la fuite des consommateurs vers les magasins américains. Mais il a été impossible d'avoir la moindre information sur l'impact de la TPS et de l'achat aux États-Unis, qui font l'objet d'autres études dont les résultats évidemment ne sont pas disponibles pour le moment.

« Le problème essentiel est la confiance des consommateurs », ont soutenu Me Gaston Lafleur, président du Conseil québécois du commerce de détail, et M. Jean-Pierre Moisan,

qui a dirigé cette étude sur le commerce de détail et les perspectives économiques. Selon eux, les consommateurs n'ont aucune raison de ne pas se remettre à dépenser, puisqu'ils auraient plus d'argent disponible maintenant qu'ils n'en avaient en 1990.

Pour appuyer cela, M. Moisan a cité certaines statistiques provenant de diverses sources, Banque du Canada et Bureau de la statistique. Selon ces données, le consommateur avait en 1990 pour le court terme des épargnes de 11 370 \$ et des dettes de 9261 \$, en comparaison pour 1991 d'épargnes de 11 240 \$ et de dettes de 8399 \$, ce qui laissait plus d'argent disponible l'an passé. Pour les épargnes et les dettes à long terme, il y a eu aussi amélioration. Le consommateur moyen avait des épargnes (ce qui comprend les fonds de pension) de 55 938 \$ en 1990 et de 62 895 \$ en 1991. Quant aux dettes à long terme (ce qui englobe les hypothèques) elles sont passées pour les deux mêmes années de 17 901 \$ à 17 494 \$.

Ces statistiques ont vivement étonné les journalistes présents, qui depuis des mois entendent surtout parler de mises à pied et de fermetures d'usines. M. Moisan soutient que ces informations sont valables et donnent une idée approximative de la réalité, puisqu'il y a certaines extrapolations. Cette évolution de l'argent disponible et de la situation financière à long terme des consom-

mateurs est considérée normale parce que les gens deviennent plus prudents dans leurs achats lorsque l'économie va mal. Mais il y a aussi le facteur démographique. L'accroissement de l'épargne s'explique également par le vieillissement de la population. Les gens plus âgés dépensent moins, sauf peut-être en produits pharmaceutiques.

Globalement, les consommateurs québécois ont effectivement mis 8 % de leurs dépenses dans les pharmacies en 1991 en comparaison de 7 % en 1989. Pour ces deux mêmes années, il y a eu hausse aussi dans l'alimentation (de 41 à 42 %), mais il y a eu baisse de 11 à 8 % dans les meubles, alors qu'il n'y a pas eu de changement dans les vêtements, chaussures et magasins à rayons.

Après une baisse de 7 % en 1991, on prévoit pour cette année une croissance de 1,8 %, des ventes au détail au Québec, ce qui serait moins que la croissance générale de 3,2 % du produit intérieur brut. Par secteur, il y aurait une hausse de 0,7 % dans les épiceries et supermarchés, de 3,3 % dans les médicaments, de 3,6 % dans les vêtements et chaussures et de 4,7 % dans les meubles et appareils ménagers.

Et pourtant, cette légère amélioration n'empêcherait pas 1600 détaillants de faire faillite pendant l'année, ce qui en somme est peu puisqu'il y a au Québec environ 150 000 commerces de détail. On a enregistré environ 1300 faillites en 1991.

de crédit et déstabiliser le financement de projet en préparation.

◆ **La Cour**

tements, nombreuses rencontres avec les intervenants du centre, engagement d'une conseillère en santé holistique payée à salaire par le centre, etc.

Le Dr Doré évalue d'ailleurs à seulement 15 % la proportion d'actes médicaux accomplis au centre relevant de la médecine traditionnelle, et l'argent qu'il reçoit est remis au centre pour la pratique de la médecine holistique.

Le juge Sirois n'avait pas à décider de la compétence du médecin mais il se livre à un véritable plaidoyer en sa faveur, saluant sa compétence professionnelle et ajoutant que ses patients ont trouvé en lui « un médecin qui prenait le temps de les écouter et qui cherchait la cause profonde de leur mal, un médecin préoccupé par leur bien-être plutôt que par leur carte d'assurance-maladie ».

Le juge Sirois a donc estimé que le travail « d'orchestration » réalisé par le Dr Doré n'avait rien d'illégal. D'abord les traitements non couverts par la RAMQ sont facturés à part par les spécialistes de la clinique. Ensuite le Dr Doré facture des frais fixes pour la médecine holistique et les coûts qui en découlent « pour éviter un mode de facturation complexe et exigeant sur la plan administratif » ajoute-t-il.

Rejoint hier à ses bureaux M. Doré se disait évidemment très heureux, ajoutant que « le jugement reconnaît les changements qui se produisent dans le système de santé. Mais ce sont des changements qui se font très lentement. »

À la Régie de l'assurance-maladie on étudie les possibilités d'en appeler du jugement.

◆ **Ottawa**

est précaire. » Les maisons d'édition anglophones Summer Hill Press ainsi que Lester and Orphen Denys ont fermé leurs portes récemment. Les éditions VLB et l'Hexagone furent regroupées en Ville-Marie Littérature, une filiale de Sogides.

Le ministre Beatty annonce en deuxième lieu une révision du Programme d'aide au tarif postal, révision qui entrera en vigueur le 1er avril 1993. Ce programme nécessite 25 millions \$.

Troisième volet de la politique du livre fut abordé lundi soir lors de la rencontre du ministre avec le comité de l'Association nationale des éditeurs de livres. Le vice-président de Sogides, M. De Gaspé Bonar, dit avoir exposé clairement que « la TPS est une taxe néfaste pour le livre d'édition nationale et internationale ». Les éditeurs ont donc requis une révision de la TPS sur les livres, demandant notamment au ministre de considérer la sévérité de la récession dans le livre. M. Beatty a répondu que la TPS relève du ministre des Finances. Il aurait ajouté que celui-ci ne serait pas disposé à toucher cette fiscalité avant les élections.

M. Guy Frenette, vice-président de l'ANEL, section des manuels scolaires, estime que la révision de la Loi sur Investissement Canada était nécessaire : « Le ministre reconnaît que la politique ayant trait aux changements de propriété dans l'édition depuis cinq ans n'avait pas d'impact sur la réalité. Il se faisait des transactions factices. »

M. Frenette est vice-président des Éditions Beauchemin. Il appuie la proposition du ministre voulant que les associations d'éditeurs examinent la gestion des programmes d'aide à l'édition. M. Beatty recevra les recommandations de l'association à ce sujet d'ici deux mois. Une assemblée générale des éditeurs sera donc convoquée incessamment.

M. Assathiany fait valoir : « Il ne faut pas que la gestion de ce programme soit entre les mains d'une association corporatiste où il est susceptible d'y avoir des conflits d'intérêt, non plus que de fonctionnaires. La situation optimale serait représentée par la formation d'un organisme indépendant de type Téléfilm

Canada. »

Le secrétaire de l'Association nationale des éditeurs de livres, M. Roger Turcotte, ajoute qu'un autre volet attendu de la politique du livre a trait au Programme de promotion de la lecture et au programme nommé Investissement dans les nouveaux livres, qui doivent tous deux être annoncés ultérieurement. M. Turcotte est président de Modulo Éditeur. Il annonce d'autres batailles : « Les États généraux de la TPS vont réexaminer les moyens de pression à utiliser sous peu. De nouvelles démarches vont être entreprises pour abolir la TPS sur le livre. »

Ce sujet soulève les passions. Le directeur de Les Éditions Le Boréal déclare : « La TPS sur les livres est anti-culturelle. Je ne lâcherai pas le morceau là-dessus. Elle doit être abolie. » Il mentionne que le livre français est particulièrement mal en point, avec un très mauvais taux de change en plus. Un livre de 180 francs est maintenant vendu à Montréal 57 \$, prix 45 % plus cher qu'en France. « C'est très mauvais pour le livre. »

L'éditeur montréalais conclut sur les perspectives du livre en 1992 : « Je n'attends rien de Québec. Il y a une conception malthusienne et pauvre de la culture à Québec. On ne cherche pas à y ouvrir les marchés, non plus qu'à mettre de l'argent dans la culture. Et, de façon générale, nous assistons à une aide pour l'industrie culturelle, mais pas à une aide pour la culture de la personne. Il serait pourtant facile d'instaurer un crédit d'impôt de 800 \$ à 1000 \$ sur l'achat des livres. Tout le monde s'en prévaudrait et il n'y aurait plus de crise du livre. » Mme Frulla-Hébert n'a pas retourné notre appel.

◆ **Bush**

qu'il avait fait part de ses propositions de désarmement au président de Russie Boris Eltsine, amplifiant une initiative qu'il avait lancée le 27 septembre dernier et à laquelle le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev avait répondu en partie.

« La première réponse du président Eltsine a été très positive », a déclaré M. Bush, estimant qu'il aurait des discussions fructueuses avec le président de Russie samedi à Camp David (Maryland). Un haut responsable américain a cependant indiqué ne pas s'attendre à un accord dès ce week-end, soulignant que M. Eltsine viendrait avec « des propositions de son cru ».

Si la Russie et les autres républiques nucléaires de l'ex-URSS éliminent tous les missiles nucléaires à têtes multiples (MIRV) basés au sol, considérés comme les plus déstabilisateurs, les États-Unis réduiront d'environ un-tiers les ogives nucléaires installées sur leurs sous-marins Trident, élimineront tous leurs missiles stratégiques Peacekeepers, limiteront à un exemplaire le nombre d'ogives sur leurs missiles Minuteman (basés au sol), et convertiront un nombre substantiel de leurs bombardiers stratégiques en des avions à usage principal conventionnel, a annoncé M. Bush.

C'est la première fois que les États-Unis proposent de négocier une réduction de leurs forces nucléaires navales, là où ils ont l'avantage, répondant ainsi à une vieille demande de Moscou.

Le président américain a souligné que les États-Unis, qui avaient déjà

prévu de réduire leurs forces armées de 25 % d'ici à 1995, se devaient d'accélérer le processus de désarmement. De façon unilatérale, ils vont arrêter la production du bombardier stratégique furtif B-2 à 20 exemplaires, alors qu'ils en prévoient 75 (économie de 14,5 milliards \$ d'ici à 1997).

La production du missile intercontinental Midgetman sera définitivement arrêtée (un milliard de dollars d'économie sur cinq ans), le département de l'Énergie cessera de produire des ogives nucléaires pour les missiles Trident, les seules armes atomiques actuellement construites, le département de la Défense cessera de se procurer des missiles croisés et la production du missile Peacekeeper sera stoppée.

« Faire moins serait être insensible au progrès », a déclaré M. Bush, soulignant toutefois que « faire plus serait ignorer l'histoire ». Il a déclaré que « le monde est toujours en endroit dangereux » et a appelé le Congrès à maintenir le programme de défense antimissiles dans l'espace.

Le président Bush devait d'autre part proposer des dépenses accrues en matière d'éducation notamment dans le budget pour l'année 1993 qui devait envoyer aujourd'hui au Congrès.

M. Bush a reconnu que son plan était proposé en année électorale, mais a affirmé qu'il n'avait pas de but politique. « Le bien-être de notre pays est beaucoup plus important que mon avenir politique », a-t-il assuré.

**29 janvier**

par la PC et l'AP

1991: Deux chasseurs CF-18 canadiens participent à une attaque contre un navire irakien dans le golfe persique.

1990: Ramon Hnatyshyn devient le 24e gouverneur général du Canada.

1989: Un avion des Forces armées canadiennes s'écrase en Alaska: huit morts.

1988: Le sprinter canadien Ben Johnson améliore la meilleure performance mondiale sur 50 mètres à Toronto en franchissant la distance en cinq secondes et 15 centièmes.

1986: Le constructeur allemand d'automobiles Mercedes fête ses cent ans.

1980: On apprend que l'ambassade canadienne à Téhéran a caché six membres de l'ambassade américaine pendant des semaines et les a aidés à s'enfuir d'Iran.

1973: Les États-Unis, l'Union soviétique et 17 autres pays décident de se rencontrer à Vienne, pour essayer de parvenir à un accord sur une réduction des forces armées en Europe.

1950: L'apartheid provoque les premiers incidents raciaux en Afrique du Sud.

1916: Premier raid d'un zeppelin allemand sur Paris.

1900: Mise sur pied de la Ligue américaine de baseball.

Il s'agit des 29 janvier: le philosophe suédois Emmanuel Swedenborg (1688-1772); le publiciste anglais Thomas Paine (1737-1809); le compositeur français Espri Auber (1782-1871); le compositeur britannique Frederick Delius (1863-1934); l'acteur américain John Forsythe (1918).

# DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC

2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5  
Tél.: (514) 937-6171